



La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie : Actions de Formation

tel : 02 51 37 35 35 – 06 89 61 32 47
mail : le-carrefour-formation@orange.fr
web : le-carrefour-formation.fr
déclaration activité : 5285018588
agrément : E10085 05260

Apprentissage anticipé de la conduite ou conduite accompagnée

La formule d'apprentissage dans le cadre de la conduite accompagnée n'a pas encore rencontré son égal en matière de formation. En effet, les apprenants peuvent entrer en formation dès l'âge de 15 ans, âge de tous les possibles, et à l'issue de leur formation en auto-école (volume selon l'évaluation initiale) ont la chance et l'avantage d'acquérir de l'expérience avec leurs accompagnateurs durant 1 an minimum, et 3000 kms minimum à parcourir.

Etapas de formation :

- Document d'extension d'assurance
- 1 évaluation initiale (tests psychotechniques en auto-école)
- Formation initiale minimum 20 h minimum en auto-école en parallèle avec l'apprentissage du code de la route
- Fin de formation initiale (validation des 4 compétences) et obtention de l'épreuve théorique générale.
- Rendez-vous préalable avec au moins un accompagnateur (passation entre l'auto-école et l'accompagnateur (2h)

Un suivi de formation est organisé en 4 phases avec au moins un accompagnateur :

- 1 bilan en voiture d'une durée de 1 h (à 1500 kms environ)
- 1 rendez-vous en salle en groupe d'une durée de 2 h (échanges autour d'un thème sécurité routière, retours d'expériences)
- 1 2^{ème} bilan en voiture d'une durée de 1 h (à 3000 kms minimum)
- 1 2^{ème} rendez-vous en salle en groupe d'une durée de 2 h

Depuis le 1er juillet 2014, les enseignants de la conduite sont soumis à un nouveau référentiel d'éducation à la mobilité citoyenne. Depuis son entrée en vigueur, nous sommes en adéquation avec le référentiel. Nous organisons la formation autour de la pratique, afin que les apprenants fassent des liens plus aisément et que surtout cela fasse sens pour eux. Nous commençons donc par la pratique, et au fur et à mesure, en parallèle, l'élève apprend en autonomie les règles de code de la route sur un logiciel au domicile. Il peut également venir à l'auto-école suivre des cours par thème le mercredi de 17h à 19h

Ces thématiques sont travaillées en groupe avec des méthodes actives. Ce sont les stagiaires qui vont chercher les informations, qui les discutent entre eux, ces interactions font qu'il y aura apprentissage.

Les « plus » de cette formule :

- L'apprenant n'a pas pour objectif le permis de conduire à court terme, il vient « apprendre à conduire » et non pas apprendre à passer un examen.
- Lors de l'examen, il a acquis de l'expérience, et se présente donc plus serein et plus confiant dans ses compétences.
- Les accompagnateurs savent comment se comportera ce futur conducteur, ses forces et ses faiblesses sont connues, ils seront donc moins inquiets lors de ses premiers trajets en autonomie.
- Une réduction de 1 an de permis probatoire
- Une réduction importante du coût de l'assurance